Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 62 (2000)

Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue suisse de technique agricole

Journal de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture – ASETA Technique Agricole

62e année

10/2000

Editorial

On roule de nouveau en vert (en forêt également)

Lors de l'Assemblée des délégués de l'ASETA tenue à Cham (Zug), Max Binder a souligné que les cotisations étaient investies de manière très efficace par l'Association. Il a cité quelques exemples pour illustrer son propos. Une association professionnelle a l'avantage de pratiquer ses activités et ses prestations de service dans un cadre restreint et spécifique. L'association professionnelle, avec en arrière-fond le renouveau du principe «ensemble, cela va mieux», n'est plus si démodé et ringard qu'il fut un temps, bien que tous les avis ne soient pas unanimes. Au sein même de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture, une pesée d'intérêts doit être faite entre disposition au risque, responsabilité personnelle d'une part, et prescriptions, interdictions et perfectionnisme technique d'autre part. De plus, les centres d'intérêts des prestataires de services et des bénéficiaires de ceuxci en matière de travaux agricoles ne sont pas toujours similaires.

L'ASETA s'engage dans le domaine de la circulation routière du point de vue agricole. Dans ce contexte, des améliorations ont pu être amenées en ce qui concerne la révision de l'OETV (page 9). Mais cette révision implique aussi l'une ou l'autre contrainte administrative: c'est nouveau que les «véhicules spéciaux» seront immatriculés avec des plaques brunes, tout en gardant leur statut d'immatriculation agricole.

L'Association suisse de l'économie forestière (EFAS) est-elle également une association professionnelle? Je pars de ce principe car la protection de la forêt, de son exploitation durable, la transmission du savoir-faire et la prévention des accidents — où l'on est plus avancé que dans l'agriculture — font partie des objectifs de cette association. Le mode de propriété, les structures d'exploitation et les canaux de débouchés ne pourraient cependant pas être plus diversifiés. Par ailleurs, les avis quant aux différentes fonctions de la forêt sont parfois fort divergents.

Le conseiller national Max Binder, notre président central depuis 1994, a été nommé à la tête de l'Association faîtière lors de la dernière Assemblée générale de l'EFAS. Au nom de l'ASETA et du secrétariat central, je tiens à le féliciter chaleureusement pour cette nomination et lui souhaite beaucoup de succès dans la mise en commun de ce bouquet d'intérêts divers. Et les intérêts communs? Le trafic routier agricole n'est pas touché par les taxes poids lourds (page 10). En forêt également, on circule avec des plaques vertes à des conditions plus avantageuses. Certains entrepreneurs agricoles ou forestiers ne vont pas manquer de se poser la question de changer de nouveau les plaques blanches par des plaques vertes. Il existe peut-être d'autres synergies entre «champs et forêt» et — qui sait — il se peut que le nouveau président central puisse s'exprimer sur la cotisation bien investie aussi dans sa nouvelle association.

Ueli Zweifel

Editorial

3

TA-spécial

Chauffage à plaquettes: les expériences

4

ASETA

Vêtements ASETA	8
OETV – Révision du 15 octobre 2000	(
Transports industriels:	
ce qu'il faut savoir de la RPLP	10

Prévention des accidents

L'ingéniosité récompensée

11

Energies

Energies renouvelables: le SRVA fait le point 12

TA-actualité

Championnats du monde de labours 2002	1
Nouveautés de Reform à Wels, en Autriche	1
Aebi Burgdorf investit 12,5 millions	1
FAT: August Ott part à la retraite	1

Rapport FAT nº 548

Technique de pulvérisation dans les cultures de pommes de terre

17

Impressum

8

Page de couverture:

Exploitation sans problème d'une installation de chauffage à plaquettes de bois. Le nettoyage régulier de l'échangeur thermique est cependant essentiel.

(Photo: Ueli Zweifel)